

Département
de la **MANCHE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.065
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ELECTION D'UN MAIRE DÉLÉGUÉ POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-CÔME-DU-MONT :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Bernard DENIS, il y a lieu de procéder à un vote afin d'élire un Maire délégué pour la commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L

Apusé de réception en préfecture
050*200065579-20231129-DCM2023-065-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR est candidat.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 48
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR : quarante-six (43) voix

Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Saint-Côme-du-Mont.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.066
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 2 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE SUR LE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville a fait l'acquisition de l'immeuble situé 2 Place de la République qui faisait l'objet d'une mesure de mise en sécurité par arrêté du 18 novembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-066-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Par délibération du 31 mai 2022, le Conseil Municipal avait décidé la cession de cet immeuble à la société STRATÉGIES INT'L FINANCIAL LLC. L'acquéreur précité a finalement renoncé à l'acquisition de l'immeuble qui a donc été remis à la vente.

L'avis des domaines sur la valeur vénale de l'immeuble en date du 17 janvier 2022 fixait un prix de 85 000€.

Une offre d'acquisition à 90 000€ avait été faite mais a depuis lors été retirée.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise la cession de cet immeuble cadastré 099-AC-181 au prix de 90 000€ net vendeur
- Autorise Monsieur le Maire à négocier cette cession dans la limite de 86 000€ net vendeur
- Décide de désigner l'étude Notariale de Carentan-les-Marais pour la rédaction de l'acte notarié
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint ou la 2nde adjointe à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-066-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.067
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO :

En 2022, un comité de pilotage composé d'élus a été créé pour rédiger avec l'accompagnement d'un bureau d'études composé d'une architecte paysagiste, d'un ingénieur VRD et d'un programmiste, un schéma directeur vélo pour l'ensemble du territoire communal.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-067-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Le coût de cette étude est de 28 000€ HT avec un financement de 50% de l'ADEME et une subvention de 10 000€ du Parc Naturel Régional dans le cadre de l'appel à projet « ma commune en transition ».

Objectifs du schéma directeur :

- Projets des déplacements du quotidien, c'est-à-dire ceux des habitants.
- Projet de relier les communes déléguées entre elles et le centre urbain Carentan / Saint-Hilaire-Petitville.

Notre schéma vélo :

- Un réseau idéal et l'étude des itinéraires plus complexes.
- Une étude de capacité de la voirie sur les types d'aménagements possible et une estimation des coûts.

La mise en œuvre et les suites à donner :

- Au cours du premier semestre 2024 : aménagements sur les voiries rénovées : Boulevard du Cotentin, rue Séblin.
- Lancement de l'étude d'aménagement en partenariat avec le Département de la Manche pour la section allant du rond-point des Palmiers au bourg de Saint-Côme-du-Mont.
- Adapter et moderniser les itinéraires existants au fur et à mesure des rénovations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le schéma directeur vélo
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de tout financeurs pour la mise en œuvre du schéma et des équipements nécessaires au développement de l'usage du vélo.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.068
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2024 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Carentan-les-Marais dépassant le seuil des 10 000 habitants, les opérations de recensement seront dorénavant annuelles avec un échantillon de 8% d'adresses tiré au sort pour être enquêté. Ces opérations se dérouleront pour l'année 2024 du 18 janvier au 23 février.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-068-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Afin de mener ces enquêtes, il y a donc lieu de procéder au recrutement de deux agents contractuels qui devront suivre deux séances de formation sur la première quinzaine de janvier, puis procéder aux opérations de recensement.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR sera le coordonnateur communal de ces opérations. Il sera suppléé par Madame Cécile BEIGLE, Madame Mireille LEBLOND et Madame Stéphanie PICOT qui seront coordonnateurs adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR coordonnateur communal et Mesdames Cécile BEIGLE, Stéphanie PICOT et Mireille LEBLOND coordonnatrices communales adjointes.
- Décide la création de trois emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à savoir les opérations de recensement pour la période de mi-janvier à fin février.
- Décide que ces agents seront payés à raison de :
 - 1.80 € brut par feuille de logement remplie
 - 1.90 € brut par bulletin individuel rempli
- Décide de fixer une indemnité forfaitaire de 150 € brut pour la totalité de la mission.
- Décide de fixer une indemnité pour les frais de déplacement de 50 € brut pour la totalité de la mission.
- Valide que les séances de formation qui se dérouleront sur la première quinzaine de janvier feront l'objet d'une indemnisation de 40 € brut par séance.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.069
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

**RENOUVELLEMENT POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS DU POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE POUR MENER UNE OPÉRATION :**

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-069-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03 décembre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique (9.25/20, filière culturelle Catégorie B) pour une durée de trois ans avec comme projet de pérenniser l'orchestre de l'harmonie municipale.

Monsieur Jean-Charles BARBOT dirige depuis le 1^{er} janvier 2021 l'orchestre d'harmonie et a su assurer le recrutement de nouveaux musiciens et redynamiser l'activité de cet orchestre. Il a diversifié les activités et proposé une programmation musicale variée. L'orchestre d'harmonie est un atout pour la commune notamment lors des différentes manifestations lors desquelles il intervient (jumelages, cérémonies patriotiques, repas des aînés...) mais également en matière de politique culturelle, puisqu'il propose plusieurs concerts par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide du renouvellement de cet emploi non permanent pour une durée de trois ans afin de conforter l'assise de l'orchestre d'harmonie et de mener à bien le projet d'orchestre à l'école du groupe scolaire des Hauts-Champs.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.070
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-070-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Compte tenu des départs en retraite et des avancements intervenus, de nouveaux besoins sont apparus, il est donc proposé à l'assemblée :

Au titre des emplois devenus vacants suite aux avancements, promotions, mutations, modification de temps de travail et départs en retraite de supprimer :

Filière administrative :

- Suppression d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 23/35 (à compter du 1^{er} janvier 2024 – contrat en cours jusqu'au 31/12/2023)
- Suppression de deux emplois de rédacteur territorial à temps complet
- Suppression de deux emplois de rédacteur principal de 2^o classe
- Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^o classe
- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^o classe à temps complet

Filière technique :

- Suppression de cinq emplois d'adjoint technique territorial à temps complet
- Suppression de sept emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet (30/35, 25/35, 32/35, 33.5/35, 26/35, 29/35, 30/35)
- Suppression de 10 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Suppression de 4 emplois d'adjoints techniques principal de 1^o classe à temps complet
- Suppression de quatre emplois d'agent de maîtrise à temps complet
- Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Suppression d'un emploi de technicien territorial à temps complet

Filière médico-sociale :

- Suppression d'un emploi d'ATSEM de 2^o classe

Filière culturelle :

- Suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet

Filière sécurité :

- Suppression d'un emploi de brigadier à temps complet

Filière animation :

- Suppression de trois emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet

Au titre des besoins de support de poste pour des besoins nouveaux ou de mobilité interne de créer :

Filière administrative :

- 1 emploi d'attaché territorial non permanent à temps non complet (31/35) en tant que chargé de mission 80^{ème} pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2024
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet pour le pôle population

Filière technique :

- 1 emploi d'adjoint technique territorial pour la cuisine centrale à temps complet (remplacement d'un agent ayant sollicité sa mutation)
- 1 emploi d'adjoint technique territorial pour la cuisine centrale à temps complet (le recrutement ayant été opéré sur un CAE qui s'est achevé récemment)
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 30/35 à la cuisine centrale (agent ayant vu sa quotité horaire augmentée en raison de nouvelles tâches)
- 1 emploi d'adjoint technique territoriale à temps complet au service espaces verts en charge de la production horticole (remplacement départ en retraite)

TABLEAU DES EMPLOIS 28/11/2023

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb	Nb d'emplois	TOTAL	Pourvu	ETP pourvus
			d'emplois TC	TNC			
Emploi fonctionnel		DGS + 10 000 hbts	1	0	1	1	1
Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Adjt adm ter	11	0	11	9	9.00
		Adjt adm ter Pal 2Cl	6	0	5	4	4.00
		Adjt adm ter Pal 1Cl	2	0	2	2	2.00
	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteurs Territoriaux	2	2	4	4	2.96
		Rédacteur Pal 2CL	0	0	0	0	0.00
		Rédacteur Pal 1CL	2	0	2	2	2.00
	Secrétaires de mairie Territoriaux	Secrétaire de Mairie	1	0	1	1	1.00
	Attachés Territoriaux	Attaché	3	0	3	2	2.00
Attaché non permanent		1	0	1	1	1.00	
Attaché principal		1	0	1	1	0.00	
Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjt tech ter	42	18	60	50	44.66
		Adjt tech ter Pal 2Cl	19	8	27	25	23.79
		Adjt tech ter Pal 1Cl	8	0	8	8	8.00
	Agents de maîtrise Territoriaux	Agent maitrise	4	0	4	4	4.00
		Agent maitrise Pal	3	0	3	3	3.00
	Technicien territoriaux	Technicien	3	0	3	0	0.00
		Technicien Pal 2Cl	1	0	1	1	1.00
		Technicien Pal 1Cl	0	0	0	0	0.00
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	2	0	2	2	2.00	
Culture	Adjoints du patrimoine territoriaux	Adjt ter patr	0	0	0	0	0.00
		Adjt ter patr Pal 2Cl	1	0	1	1	1.00
		Adjt ter patr Pal 1Cl	1	0	1	1	1.00
	Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire	1	0	1	1	1.00
	Assistant d'enseignement artistique	emploi non permanent	0	3	3	3	0.59
Chef de musique	Chef de musique	1	0	1	0	0.00	
Médico-social	ATSEM	Agent Pal ATSEM 2Cl	1	0	1	1	1.00
		Agent Pal ATSEM 1Cl	2	0	2	2	2.00
	Assistant socio éducatif	Assistant socio-éducatf non permanent	1	0	1	1	1.00
Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Adjt ter animation	1	0	1	1	1.00
		Adjt ter animation Pal 2Cl	2	0	2	2	2.00
Sécurité	Agents de police municipale	Brigadier	1	0	1	1	1.00
		Brigadier-chef principal	3	0	3	3	3.00
	Chef de service de Police Municipale	Chef service PM Pal 2Cl	0	0	0	0	0.00
TOTAL			127	31	157	136	126.00

- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour l'entretien du complexe Alphonse Laurent et du city stade (remplacement mobilité interne)

Le Comité Technique s'est prononcé favorablement à la suppression des emplois concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les créations et suppressions de postes.
- Approuve le tableau des emplois ainsi modifié ci-annexé.

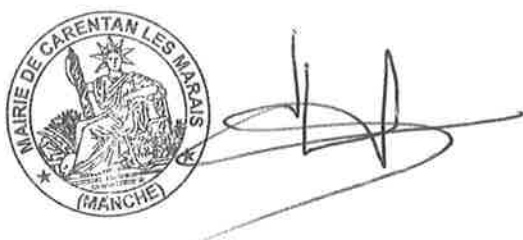
Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

The image shows the official seal of the Municipality of Carentan-les-Marais (Manche) on the left. The seal is circular and contains a central figure holding a staff and a cross, with the text "MAIRIE DE CARENTAN LES MARAIS" and "(MANCHE)" around it. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.A small, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a few loops and a long horizontal stroke.

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.071
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2024 ET AJOUT D'UN TARIF 2023 :

Sur proposition des Maires délégués et adjoints et suivant le rapport de Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-071-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- Décide de fixer les tarifs municipaux 2024 comme figurant dans le fascicule joint.
- Décide de fixer pour le marché de Noël 2023, le module de base de 2 mètres linéaires à 60€.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



[Handwritten signature]

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ





CARENTAN

LES MARAIS

PORTE DU COTENTIN 050-200085579

TARIFS 2024

ANIMATIONS SENIORS

Rubriques	Tarifs
Animations, sorties pour les seniors	10,00 €
Animations, sorties - accompagnants	16,00 €
Repas seniors + de 70 ans	10,00 €
Organisation d'après-midi spectacle suivi d'un goûter (70 ans et plus)	Gratuit
Organisation d'après-midi spectacle suivi d'un goûter - accompagnant	2,00 €
Repas de Noël pour les personnes de plus de 77 ans isolées	Gratuit

ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Rubriques	Tarifs
Repas organisé à l'occasion de la fête de l'eau	10,00 €

THE DANSANT

Rubriques	Tarifs
Entrée	8,00 €
Goûter	Gratuit
Eau/Jus de fruit	1,00 €
Café	0,50 €

RESTAURATION MUNICIPALE

Rubrique	Tarif
Personnel ESAT	7,00 €

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Rubrique	Tarifs
Garderie matin	1,25 €
Garderie et étude municipale	1,80 €

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Abonnements	Tarifs
Abonnement Enfant (- de 18 ans)	Gratuit
Abonnement Adulte	10,00 €

Pénalités pour livres non rendus dans les délais	Tarifs
Premier courrier de rappel	1,50 €
Deuxième courrier de rappel	3,00 €
Troisième courrier de rappel	5,00 €
Remplacement d'un livre, de tout type de documents ou d'objets perdus ou abimés	Valeur de remplacement

Vente de livres d'occasions	Tarifs
Selon l'état des ouvrages	0,20 €
	0,50 €
	1,00 €
	2,00 €

Photocopies (à l'unité)	Tarifs
A4 noir et blanc	0,20 €
A4 couleur	0,40 €

Les associations de Carentan-les-Marais bénéficient d'une gratuité annuelle pour la location d'une de ces salles.

LOCATION DE SALLES DES FÊTES

Salle des Fêtes Carentan		Tarifs
Salle de Théâtre	Associations de Carentan-les-Marais	200,00 €
	Associations extérieures et comités d'entreprises	200,00 €
	Organisateurs extérieurs de spectacles	515,00 €
Salle de bal	Associations et comités d'entreprises locaux	105,00 €
	Autres utilisateurs de Carentan-les-Marais	388,50 €
	Utilisateurs hors Carentan-les-Marais	515,00 €
	Vin d'honneur - réunion	200,00 €
Hall	Vin d'honneur - réunion hors Carentan-les-Marais	300,00 €
	Tous utilisateurs	100,00 €
Salle des Fêtes Saint-Côme-du-Mont		Tarifs
Utilisateurs Carentan-les-Marais		315,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		380,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		105,00 €
Vin d'honneur - réunion		125,00 €
Salle des Fêtes Houesville		Tarifs
Utilisateurs Carentan-les-Marais		160,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		170,00 €
Vin d'honneur - réunion		55,00 €
Salle des Fêtes Brevands		Tarifs
Associations et comités d'entreprises locaux		55,00 €
Associations hors Carentan-les-Marais		140,00 €
Utilisateurs Carentan-les-Marais		180,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		220,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		105,00 €
Vin d'honneur - réunion		55,00 €
Salle des Fêtes Les Veys		Tarifs
Associations et comités d'entreprises locaux		170,00 €
Associations hors Carentan-les-Marais		315,00 €
Utilisateurs Carentan-les-Marais		255,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		315,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		115,00 €
Vin d'honneur - réunion		140,00 €
Salle des Fêtes Saint-Pellerin		Tarifs
Utilisateurs Carentan-les-Marais		210,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		255,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		105,00 €
Vin d'honneur - réunion		55,00 €
Salle des Fêtes Saint-Hilaire-Petitville		Tarifs
Réunion privée (salle et cuisine) - Utilisateurs Carentan-les-Marais		350,00 €
Réunion privée (salle et cuisine) - Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		450,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		200,00 €
Vin d'honneur - réunion		200,00 €
Salle pour lotos, concours, belote - Utilisateurs Carentan-les-Marais		100 € par jour
Salle pour lotos, concours, belote - Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		250 € par jour
Salle des Fêtes Montmartin-en-Graignes		Tarifs
Utilisateurs Carentan-les-Marais		305,00 €
Utilisateurs hors Carentan-les-Marais		370,00 €
Location milieu de semaine tarif journée		105,00 €
Vin d'honneur - réunion		130,00 €
Tarifs communs à toutes les salles communales		
Forfait ménage (si ménage non fait correctement ou sur demande)		250,00 €
Location de couverts		1,00€ le couvert
Caution		600,00 €

Toute détérioration sera facturée aux locataires selon les prix fournisseurs de remplacement avec un coût de main d'oeuvre communale éventuelle de 45€ de l'heure.



OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Rubriques	Tarifs mensuels (minimum forfaitaire)
Droit de place cirques	Gratuit (caution de 1.000 €)
Stand de tir, loterie	95,00 €
Manège enfant	127,00 €
Grand manège	191,00 €
Vente à emporter (gaufres, crêpes, pizzas...)	95,00 €

PERMISSIONS DE VOIRIE

Rubriques (tarif annuel/m ²)	Tarifs
Redevance pour les commerçants installant des terrasses sur les domaine public	50,00 €
Permission de voirie commerçants *	13,70 €
* minimum de perception de 3m ²	

MARCHES

Marché Forain et Marché estival	Tarifs
Minimum de perception	4,00 €
Mètre linéaire	0,65 €
Petits paniers	2,20 €
Electricité	2,20 €
Marché du terroir et de l'artisanat (tarifs votés le 12.07.2012)	Tarifs
Forfait minimum pour 3 mètres linéaires	5,00 €
Mètre linéaire supplémentaire	0,50 €
Electricité	1,00 €
Marché de Noël	Tarifs
Module de base de 2 mètres linéaires	65,00 €
Café	1,50 €
Vin chaud / Chocolat	2,00 €
Jus de fruit / Soda / Bouteille d'eau	1,50 €



TARIFS 2024

CIMETIERES

Durée	Concession	Cavurne	Colombarium
Renouvellement 15 ans	180,00 €	200,00 €	210,00 €
30 ans	340,00 €	370,00 €	400,00 €
50 ans	500,00 €	550,00 €	600,00 €

*Les concessions sont encaissées pour 1/3 sur le budget CCAS et 2/3 sur le budget principal.

VACATIONS FUNERAIRES

Rubriques	Tarifs
Fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt	25,00 €
(hors reprise de concession)	25,00 €

VISAS

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2023.

Le Maire



Préfecture de la Manche



LOCATION DE SALLES DIVERSES

Salle du Haut Dyck (<i>uniquement pendant vacances scolaires</i>)	Tarifs	Remarques
Associations Carentan-les-Marais	200,00 €	1ère utilisation gratuite
Vin d'honneur mariage / utilisations autres	200,00 €	

Salon d'Honneur / Salle de réunion Saint-Hilaire-Petitville	Période	Tarifs
Associations Carentan-les-Marais		Gratuit
Autres utilisateurs	1/2 journée	55,00 €
	Journée	110,00 €

Salle Violette / Salle des anciens / Salle damier vert	Période	Tarifs
Associations Carentan-les-Marais		Gratuit
Autres utilisateurs	1/2 journée	25,00 €
	Journée	40,00 €
	Semaine	150,00 €
	Mois	510,00 €

Bureau vert et Bureau bleu	Période	Tarifs
Associations Carentan-les-Marais		Gratuit
Autres utilisateurs	1/2 journée	10,00 €
	journée	20,00 €
	semaine	80,00 €

Salle de convivialité (Montmartin-en-Graignes)	Tarifs	Remarques
Habitants de la commune	85,00 €	40 places, couverts compris
Habitants hors commune	105,00 €	40 places, couverts compris

SPECTACLES*

Rubriques	Tarifs	
	Adulte	Enfant
Spectacles scolaires	Gratuit pour enseignants et accompagnateurs	3,50 €
Spectacles Divers :		
Coût net prestation < 1.000 €	6,50 €	3,50 €
1.000 € ≤ coût net prestation < 2.000 €	11,50 €	5,50 €
2.000 € ≤ coût net prestation < 3.500 €	16,00 €	8,00 €
sup à 3.500 € coût net prestation	20,00 €	10,00 €

* Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de modifier la tarification en cas de prestation nécessitant un tarif supérieur.

PARKING DES PÊCHEURS DE COQUES

Commune déléguée de Brévands	Tarif
Emplacement / mois	210,00 €

JARDINS FAMILIAUX

Commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville	Tarif
Parcelle louée avec abri de jardin équipé d'un récupérateur de pluie, utilisation du local sanitaire et consommation d'eau pour arrosage	0,63 € le m ²

Parcelle n°1	112m ²	70,56 €			Parcelle n°7	132m ²	83,16 €
Parcelle n°2	133m ²	83,79 €			Parcelle n°8	115m ²	72,45 €
Parcelle n°3	133m ²	83,79 €			Parcelle n°9	225m ²	141,75 €
Parcelle n°4	127m ²	80,01 €			Parcelle n°10	180m ²	113,40 €
Parcelle n°5	180m ²	113,40 €			Parcelle n°11	192m ²	120,96 €
Parcelle n°6	129m ²	81,27 €			Parcelle n°12	147m ²	92,61 €

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.072
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

OUVERTURE LE DIMANCHE DES MAGASINS DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE :

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur l'ouverture le dimanche des magasins de détail non alimentaire.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-072-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Il indique que cette dérogation au repos dominical est accordée par le Maire, le nombre de jours d'ouverture des commerces concernés étant au maximum de 12 et que cette décision doit être prise avant la fin de l'année pour être applicable en 2024.

Pour mémoire, en 2023, le Conseil Municipal avait retenu six dimanches.

Après consultation de l'union commerciale, il est proposé de déroger au repos dominical pour les dates suivantes :

- Dimanche 18 février 2024
- Dimanche 26 mai 2024
- Dimanche 2 juin 2024
- Dimanche 9 juin 2024
- Dimanche 16 juin 2024
- Dimanche 4 août 2024
- Dimanche 24 novembre 2024
- Dimanche 1^{er} décembre 2024
- Dimanche 8 décembre 2024
- Dimanche 15 décembre 2024
- Dimanche 22 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable pour l'ouverture des onze dimanches d'ouverture proposés ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.073
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

SUITE DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES OPÉRATEURS POUR LA VENTE DES ILOTS DU SITE GLORIA :

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,
Vu l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-073-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Vu la délibération n°DCM2023.13, du 28 février 2023 autorisant le Maire à lancer une procédure de consultation d'opérateurs pour la vente des ilots du site GLORIA,
Considérant les rapports d'analyses des offres rédigés par le cabinet GUAM CONSEIL,
Considérant les projets immobiliers proposés pour certains incompatibles avec les prescriptions du PPRL et les offres financières d'achat très insuffisantes par rapport aux attentes de la collectivité et du bilan financier du programme urbain du nouveau quartier GLORIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de déclarer sans suite la procédure de consultation des opérateurs.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE DE CARENTAN LES MARAIS' at the top and '1824' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a banner.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a flourish.

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.074
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MISE EN VENTE DES ILOTS A BATIR DU SITE GLORIA :

Les travaux de viabilisation du site GLORIA seront achevés au printemps 2024 (mars-avril). La ville pourra ainsi procéder aux cessions des huit ilots. La surface totale à céder est évaluée avant passage du géomètre à 17 435 m².

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-074-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Une première procédure de consultation des promoteurs a été déclarée infructueuse car elle ne correspondait pas parfaitement aux attentes de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder de gré à gré aux ventes des ilots en fixant des prix planchers. Les prescriptions architecturales resteront inchangées, mais des adaptations pourront être négociées avec les promoteurs candidats afin de favoriser l'implantation des immeubles et des maisons individuelles.

L'avis des domaines sur la vente des ilots a été délivré en date du 21 décembre 2022.

Considérant que le futur site GLORIA est placé dans un site stratégique, au cœur de la ville, à proximité des services, des commerces et jouit d'une attractivité qualitative grâce à l'implantation d'un parc arboré, des cheminements doux, du canal aménagé et proche du port de plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote) est donc invité à fixer les tarifs suivants :

- Décide de fixer les tarifs comme suit :
 - Surface des ilots des maisons d'habitation de type R+1 : 100 € le M² IIT
 - Surface des ilots des maisons intermédiaires : 110 € le m² HT
 - Surface des ilots des immeubles : 120€ le m² HT

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.075
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONTRAT DE POLE DE SERVICES 2023-2028 AVEC LE DÉPARTEMENT :

Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028 souhaite impulser une nouvelle dynamique pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'équipements et d'aménagements locaux.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-075-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Grâce au Contrat de pôle de Services, les 67 communes éligibles peuvent, sur une période de quatre ans et à raison d'un CPS au titre de la politique 2022-2028, solliciter une aide financière pour les projets partagés en termes de priorité et identifiables parmi les 6 thématiques éligibles suivantes : équipements et services au public ; habitat ; aménagement et mobilité douce ; biodiversité ; économie sociale et solidaire ; cohésion sociale.

Chaque commune dispose d'une enveloppe calculée sur la base de 200 € par habitant avec un montant minimum de 300 000 € et un plafond de 850 000 €. Sur ce principe, la commune de Carentan-Les-Marais dispose d'une enveloppe 850 000 € (population DGF 2022 de 10 524 habitants).

Le taux d'intervention applicable au coût éligible de la ou des opérations, sera modulable et défini par le maître d'ouvrage dans une fourchette comprise entre 10 et 40% dans la limite de l'enveloppe financière. Dans une logique incitative, les maîtres d'ouvrages pourront bénéficier, par projet, d'une bonification de 20% du montant de la subvention, dès lors qu'ils démontreront une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.

Le nouveau contrat de pôle de services, comme le précédent, peut accompagner plusieurs grands dossiers en cours ou à venir tels que :

- 1- Aménagement urbain du quartier gloria et réhabilitation d'un îlot d'habitations sur la place de la République,
- 2- Le développement des structures sportives : création en cours du city stade, création d'une seconde salle de tennis,
- 3- Création d'une piste cyclable entre le long de la RD allant du rondpoint des palmiers au secteur de Saint Côme du Mont – Houesville,
- 4- Réhabilitation de la salle des fêtes de Houesville,
- 5- Le cimetière parc route de Périers,

Les projets proposés dans ce contrat répondent aux enjeux définis dans d'autres contractualisations, telles que l'opération de revitalisation du territoire (ORT) via le programme « Petites Villes de Demain ».

Pour rappel, les 3 grands axes politiques sont les suivants :

- Renforcer l'attractivité du territoire avec un habitat de centre-ville réhabilité ou restructuré et mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements, services et à l'offre culturelle et de loisirs
- Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions

Sur ce rapport et avis favorable de la municipalité consultée le 19 octobre dernier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les actions à inscrire au contrat de pôle de de service 2023-2028
- Autorise Monsieur le Maire à candidater et signer le contrat de pôle de service avec le Département et toutes pièces s'y rapportant sur la base des projets présentés.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-075-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.076
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUËL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION DE LA PARCELLE 099-AK-224 SITUÉE ZONE DE BLACTOT SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CARENTAN :

La société LES VEYS EXPRESS qui loue à la Communauté de Communes le bâtiment cadastré 099-AK-223 souhaite faire l'acquisition de la parcelle 099-AK-224 d'une superficie de 3602m² pour pouvoir développer son activité économique.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-076-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Par courrier en date du 19 octobre 2023, la société gérée par Monsieur Olivier COMPERE confirme son intention de faire l'acquisition de ladite parcelle pour 43 224 €.

Vu l'avis des domaines en date du 21 novembre 2023, le bien est évalué à 12 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

- Autorise Monsieur le Maire à céder à la société les Veys express ou tout autre société de substitution la parcelle 099-AK-224 d'une superficie de 3602m² au prix de 43 224 € net vendeur.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.077
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CESSION D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 4 VILLAGE L'ÉPINE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE HOUESVILLE :

Monsieur le Maire indique que la maison d'habitation située 4 village de l'épine à Houesville est désormais libre de tout occupant.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-077-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Le service des domaines évalue à 102 000 € l'ensemble immobilier.

Compte tenu du potentiel immobilier, il est proposé de mettre ce bien en vente à 120 000€ net vendeur et d'autoriser le Maire à négocier dans la limite de 102 000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : (Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote).

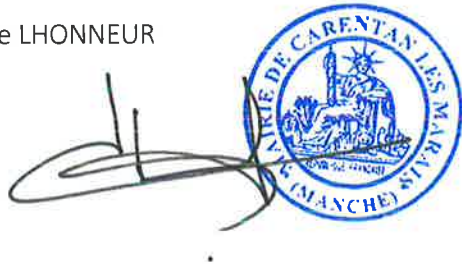
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en vente la maison d'habitation située 4 l'épine à Houesville et cadastrée 249-B-19 à 120 000€ net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à négocier cette cession dans la limite de 102 000€ net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente aux conditions financières ci-dessus éditées.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.078
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACHAT DES TERRAINS SITUÉS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à mener des négociations avec les propriétaires des terrains situés sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-078-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Les premières rencontres ont été organisées avec Monsieur et Madame VIOLETTE et Monsieur et Madame GODEFROY.

Pour les autres propriétaires, les négociations sont programmées et il convient également d'attendre l'intervention du géomètre pour définir les surfaces précises à acheter avant de prendre une délibération.

Les familles VIOLETTE et GODEFROY demandent à signer les ventes avant la fin de l'année car ils préparent en ce moment leurs dossiers de fin d'activité agricole avec leurs repreneurs.

Les négociations menées en octobre et novembre permettent d'établir un prix de vente de 4 € le m² au lieu de 6€.

Les les prix de vente et conditions de négociation ci-dessous ont été acceptées par les vendeurs :

Nom vendeur	Parcelles achetées	Surfaces achetées	Prix d'achat proposé : 4€/m ²	Conditions complémentaires
GODEFROY Michel	ZE 17 ZE 75 ZE 76	65 304m ²	261 216.00 € Plus frais d'acte	Convention d'occupation précaire à David GODEFROY
VIOLETTE Daniel	ZD 26	69 727m ²	278 908.00 € Plus frais d'acte	Convention d'occupation précaire à David GODEFROY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : Jérôme LEMAITRE ne prend pas part au vote. (Abstentions : Annie PENNEC, Anne-Marie DESTRES par procuration. Contre : Amélie DAVID).

- Décide les acquisitions au prix et conditions énoncées ci-dessus.
- Désigne l'étude notariale de Carentan-les-Marais en charge d'établir l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} adjoint ou Madame la 2nd adjointe, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ces cessions.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39
Date de convocation : 20.11.2023
Numéro de délibération : DCM2023.079
Date de publication : 30.11.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Sophie DEBEAUPTE, Stéphanie DELAVIER, Christine DIEULANGARD, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Brigitte REGNAULT, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Anne-Marie DESTRES a donné procuration à Jean-Claude HAIZE, Vincent DUBOURG a donné procuration à Maryse LE GOFF, Irène DUCHEMIN, Catherine GUILLAIN a donné procuration à Jeannick SOURDIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Hubert LHONNEUR a donné procuration à André PERRAMANT, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

RAPPORT DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA LE COTENTIN :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la concession de service public concernant le cinéma « le Cotentin » avec la société NOÉ a pris effet le 4 mars 2020.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20231129-DCM2023-079-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Le Conseil Municipal prend acte du rapport transmis par la société NOÉ pour les années 2022-2023, annexé à la présente délibération, l'exercice comptable étant établi du 01/07 au 30/06 de chaque année.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 29 novembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

